



## INSTITUTION ADOUR

\*\*\*\*\*

Extrait du registre des délibérations  
de l'établissement public territorial de bassin Institution Adour

\*\*\*\*\*

**Séance du 17 juillet 2024**  
(Convocation du 09 juillet 2024)

Aujourd'hui, le 17 juillet 2024 à 15h00, le collège membres fondateurs dûment convoqué s'est réuni sur le site d'Agrolandes à Haut-Mauco, sous la présidence de M. Paul Carrère, Président

<b>Conseillers en exercice</b>	
• Nombre	20
• Voix	20
<b>Présents</b>	
• Nombre	13
• Voix	13
<b>Pouvoirs</b>	
• Nombre	2
• Voix	2
Majorité simple selon article 11.2 des statuts	

<b>Suffrages exprimés</b>		
<b>Pour</b>		
• Nombre		15
• Voix		15
<b>Contre</b>		
• Nombre		0
• Voix		0
<b>Abstention</b>		
• Nombre		0
• Voix		0

Étaient présents :

Mme Nathalie Barrouillet, Mme Agathe Bourretère, Mme Dominique Degos, Mme Céline Salles, Mme Véronique Thirault, M. Jean Arriubergé, M. Paul Carrère, M. Thierry Carrère, M. Gérard Castet, M. Damien Delavoie, M. Charles Pelanne, M. Frédéric Ré, M. Bernard Verdier

Étaient excusés et avaient donné procuration :

M. Pierre Brau-Nogué, M. Bernard Poublan

Étaient excusés :

Mme Fabienne Costedoat-Diu, M. René Castets, M. Julien Dubois, M. Francis Dupouey, M. Marc Saint-Estevan

Secrétaire de séance : Mme Dominique Degos, Délégué

Rapporteur : M. Paul Carrère, Président



**OBJET : Programme d'actions - Administration finances - Programme d'actions 2022 - Modification de programme - Fiche n°38 bis - Projet de territoire du Midour - Phase de mise en œuvre - Opération REUSE station de conte : 1ère phase d'étude et de maîtrise d'œuvre**

**Exposé des motifs :**

Par délibération n°134/2021 en date du 8 décembre 2021, le comité syndical avait approuvé la fiche n°38 dans le cadre du programme d'actions 2022, relative à la phase 1 des études et de la maîtrise d'œuvre pour l'opération « REUSE » station de Conte.

Cette fiche se basait sur des coûts estimatifs et n'engageait qu'une partie des études.

Aujourd'hui le contenu de la 1<sup>ère</sup> phase est le suivant :

- Marché de MOE poste 1 à 5 :
  - Poste 1 Étude de faisabilité sur 2 scénarii de tracé de la conduite d'aménée
  - Poste 2 Études complémentaires sur scénario définitif
  - Poste 3 Avant-projet et études techniques et sécurité connexe
  - Poste 4 Dossiers urbanisme (PC\PA)
  - Poste 5 Dossier d'enquêtes publiques conjointes (dont dossier de demande d'autorisation d'utilisation des eaux usées)
- Marché diagnostic amiante / HAP enrobés
- Études foncières
- Coordination SPS
- Archéologie préventive
- Compensations des dégâts aux parcelles impactées par le projet

L'EPTB Adour est le coordinateur de cette opération, qu'il mène en partenariat avec la régie des eaux de Mont-de-Marsan agglomération, le syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion de l'eau du Ludon-Gaube et la chambre d'agriculture des Landes. Il coordonne donc l'opération pour les parties prenantes du marché d'étude et de maîtrise d'œuvre et il est chargé de mobiliser les financements (AAP EC'EAU, Régions, ...).

Au vu de l'avancée de cette opération il convient aujourd'hui d'actualiser le coût prévisionnel de la 1<sup>ère</sup> phase d'études et maîtrise d'œuvre, en effet le marché de maîtrise d'œuvre a déjà fait l'objet de deux avenants.

Considérant que le coût prévisionnel de la 1<sup>ère</sup> phase d'études et maîtrise d'œuvre jusqu'à la constitution du dossier réglementaire est à ce jour estimé à 1 205 338 € HT,  
Considérant que le coût précédemment retenu par les financeurs était de 951 500,00 € HT,  
Considérant la faisabilité d'un cofinancement par l'agence de l'eau Adour Garonne et par la Région Nouvelle-Aquitaine du complément,  
Considérant la présentation détaillée de cette opération dans la fiche programme n°38 bis ci-annexée,

**LE COLLÈGE MEMBRES FONDATEURS**

En l'absence d'observations,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

**DECIDE**

**Article 1**

- de rapporter la fiche programme n°38 du programme d'actions 2022,
- d'approuver le contenu de la fiche 38 bis telle qu'annexée, en remplacement de la fiche 38,
- d'autoriser le président à solliciter les financements,



- d'autoriser le président à signer les documents et à prendre toutes décisions relatives à leur exécution.

## Article 2

Monsieur le président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 17 juillet 2024 à Haut-Mauco,

Le Président,  
Paul CARRÈRE



## FICHE DE PROPOSITION n° 38 bis

Compétence afférente	Gouvernance / décision
Compétences historiques	Collège « membres fondateurs »

### Type d'opération :

Ressource

### Intitulé de l'opération :

Projet de territoire pour la gestion de l'eau du Midour (Phase de mise en œuvre)  
REUSE station de Conte à Mont-de-Marsan : 1<sup>ère</sup> phase étude et maîtrise d'œuvre

### Zone d'influence :

Bassin versant du Midour (32,40)

### Description de l'opération :

#### **Origine**

Le programme d'actions du projet de territoire pour la gestion de l'eau du Midour intègre un volet de réutilisation des eaux usées traitées (REUSE), participant à hauteur de 21,5% au chemin du retour à l'équilibre à l'horizon 2050.

La station d'épuration des eaux usées traitées (STEU) de Conte, située à Mont-de-Marsan et propriété de Mont-de-Marsan Agglo, est ciblée par ce dispositif de REUSE suite à une étude lancée en 2018 par la Régie des Eaux de Mont-de-Marsan.

L'Entente pour l'Eau a lancé l'appel à projets EC'EAU (Économie circulaire de l'eau) le 30 juillet 2021. Selon le règlement, les études et les travaux pour cette opération de REUSE de la STEU de Conte sont éligibles à cet appel à projets.

L'EPTB Adour, en tant que coordinateur de l'opération, et en partenariat avec la régie des eaux de Mont-de-Marsan agglomération, le syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion de l'eau du Ludon-Gaube et la chambre d'agriculture des Landes, a soumis une note d'intention à cet appel à projets en octobre 2021.

La régie de l'assainissement de Mont de Marsan agglomération sera maître d'ouvrage des travaux relatifs au traitement complémentaire en sortie de station d'épuration pour une conformité des eaux à l'usage « fertilisante » norme A, et de la canalisation d'acheminement des eaux vers les 5 bassins de stockage ;

L'EPTB Adour sera maître d'ouvrage des travaux et de la gestion des 5 bassins de stockage, ainsi que des dispositifs de retraitement des eaux en sortie de ces bassins.

Le syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion de l'eau du Ludon-Gaube sera maître d'ouvrage de la création et de la gestion des stations de reprise en pied de bassins et des réseaux d'irrigation.

Pour assurer la cohérence de ce projet intégré de REUSE, il a été convenu, par signature de la convention partenariale validé par délibération du Bureau de l'institution Adour le 25 novembre 2021, que l'EPTB Adour assure le rôle de coordonnateur du projet pour le compte des partenaires auprès des financeurs et des services de l'Etat.



A ce titre l'EPTB réalise l'ensemble des missions d'étude de maîtrise d'œuvre et des procédures réglementaires au moyen d'un seul marché de maîtrise d'œuvre.

Afin de suivre comptablement cette opération il a été acté de traiter comptablement cette opération sous mandat pour ses parties externalisées. Une opération sous mandat avec la Régie de l'assainissement de Mont de Marsan agglomération (opération n°008) et une opération sous mandat avec le syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion de l'eau du Ludon-Gaube (opération n°009).

### **Buts**

Le projet de REUSE de la STEU de Conte réalimentera le sous bassin versant du Ludon, secteur le plus déficitaire du PTGE Midour avec un nombre important de pompages directs en rivière.

Ce déficit quantitatif a des conséquences sur les écosystèmes aquatiques, sur l'économie agricole de par les restrictions d'irrigation sur le cours d'eau du Ludon, et sur la dégradation de la qualité physico-chimique du bassin versant de par le rejet actuel de la STEU de Conte.

Ce projet vise à mettre en conformité la qualité de l'eau épurée pour la rendre compatible avec une utilisation en irrigation par aspersion (classe A au sens de la réglementation européenne du 05/06/2020), stocker en continu l'intégralité des volumes d'eaux traités et créer de nouveaux réseaux de distribution à partir de ces stockages en interconnectant les réseaux existants.

L'objectif du projet consiste à valoriser par l'irrigation l'intégralité de l'eau traitée annuellement par la station d'épuration de Conte, soit un volume moyen de 1,54 millions de m<sup>3</sup> (Mm<sup>3</sup>) d'eau et de substituer 42 pompages en rivière et/ou réservoirs connectés, implantés sur le linéaire du ruisseau, pour un volume total de 1,7 Mm<sup>3</sup>.

Le coût total de l'opération est estimé à 13 850 000 € HT, dont 4 715 000 € pour le traitement des eaux et le réseau d'amenée (à la charge de Mont-de-Marsan Agglomération), 7 275 000 € à la charge de l'Institution Adour pour la réalisation des bassins de stockage et le traitement en sortie, et 1 860 000 € pour les stations de reprise et réseaux de desserte à la charge du syndicat du Ludon-Gaube (estimations actualisées provenant de l'étude prospective, 2018, Valorisation agricole des eaux traitées issues de la station d'épuration de Conte à Mont-de-Marsan, J. RABE & T. MINVIELLE - Chambre d'agriculture des Landes).

### **Contenu de la 1<sup>ère</sup> phase**

Marché de MOE poste 1 à 5 :

Poste 1 Etude de faisabilité sur 2 scénarii de tracé de la conduite d'amenée

Poste 2 Etudes complémentaires sur scénario définitif

Poste 3 Avant-projet et études techniques et sécurité connexe

Poste 4 Dossiers urbanisme (PC\PA)

Poste 5 Dossier d'enquêtes publiques conjointes (dont dossier de demande d'autorisation d'utilisation des eaux usées)

Marché diagnostic amiante / HAP enrobés

Etudes foncières

Coordination SPS

Archéologie préventive

Coordonner l'opération pour les parties prenantes du marché d'étude et de maîtrise d'œuvre ;

Mobiliser les financements (AAP EC'EAU, Régions, ...) ;

Coordonner le suivi administratif de l'appel à projets et appuyer les partenaires techniques ;

Communiquer et valoriser le projet à l'échelle globale (PTGE Midour, SAGE Midouze).

### **Interventions antérieures :**

Animation PTGE Midour

### **Échéance - Délais :**

La 1<sup>ère</sup> phase d'études et maîtrise d'œuvre pour la constitution du dossier réglementaire a démarré fin 2022. La consultation pour le marché de maîtrise a été lancée le 30 juin 2022 et le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié le 16 décembre 2022.

La fin de cette 1<sup>ère</sup> phase est prévue pour la fin d'année 2025 avec le démarrage de l'enquête publique.





## Coût de l'opération

1<sup>ère</sup> phase : études et maîtrise d'œuvre pour constitution du dossier réglementaire :

	Prévisionnel € HT 1ère phase	Montant	quote-part IA	quote-part Régie	quote-part Syndicat
1	maîtrise d'oeuvre (phase 1: poste 1 à 5 du marché de MOE)	710 900,00 €	400 900,00 €	233 500,00 €	76 500,00 €
2	études foncière € HT	10 100,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	5 100,00 €
3	coordination SPS (phase 1) € HT	4 500,00 €	1 500,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €
4	prestations éventuelles préventive	200 000,00 €	200 000,00 €	- €	- €
5	ingé chambre Agri 40/ FDASAH40	26 000,00 €	- €	- €	26 000,00 €
	<b>Total 1ère phase</b>	<b>951 500,00 €</b>	<b>604 900,00 €</b>	<b>238 000,00 €</b>	<b>108 600,00 €</b>
6	Poste 1 à 5 avenant 2	112 250,00 €	56 681,88 €	42 117,44 €	13 450,68 €
7	Poste 1 à 5 avenant 3	96 588,00 €	51 307,21 €	37 482,74 €	7 798,05 €
8	Diagnostic amiante / HAP enrobé	4 552,00 €	- €	4 552,00 €	- €
9	Compensation des dégâts aux parcelles	45 000,00 €	45 000,00 €	- €	- €
	<b>Total complément 1ère phase</b>	<b>258 390,00 €</b>	<b>152 989,09 €</b>	<b>84 152,18 €</b>	<b>21 248,73 €</b>

<b>Total engagé € HT 1ère phase + complément</b>	<b>1 209 890,00 €</b>	<b>757 889,09 €</b>	<b>322 152,18 €</b>	<b>129 848,73 €</b>
<b>Total engagé € TTC 1ère phase + complément</b>	<b>1 442 868,00 €</b>	<b>900 466,91 €</b>	<b>386 582,62 €</b>	<b>155 818,48 €</b>

## Plan de financement prévisionnel :

Financement	Montant aide	quote-part IA	quote-part Régie	quote-part Syndicat
AEAG (55,76% sur le HT du 1,2,3,4,5)	530 557,00 €	337 292,00 €	132 709,00 €	60 556,00 €
RNA (40% de 576 500 € HT sur le 1)	230 600,00 €	138 983,00 €	72 313,00 €	19 304,00 €
AEAG/ RNA complément (80% sur le HT du 6,7,8,9)	206 712,00 €	122 391,27 €	67 321,74 €	16 998,98 €
TVA	232 978,00 €	142 577,82 €	64 430,44 €	25 969,75 €
Autofinancement	242 021,00 €	159 222,82 €	49 808,44 €	32 989,75 €
<b>Total</b>	<b>1 442 868,00 €</b>	<b>900 466,91 €</b>	<b>386 582,62 €</b>	<b>155 818,48 €</b>

Résiduel à financer par	FCTVA (IA)	CD 40	Régie Agglo MDM	SIAGELG
Montant du résiduel	142 577,82 €	159 222,82 €	114 238,87 €	58 959,49 €

Pour rappel la quote part Régie et Syndicat sont traiter en opérations pour compte de tiers, les partenaires supportent donc dans un premier temps la TVA avant de la récupérer directement à la fin des études

